

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PROCÈS-VERBAL DU 14 AOÛT 2023
De la session ordinaire tenue au
341, rue Principale Nord, local 3050
Amos QC J9T 2L8

Les membres du conseil d'administration :

Présences :

M^{mes} Marie-Claude Auger
Carolyne Bergeron
Carolane Bouchard
Laurence Boutin
Mylène Plante
Clémence Rouillard
Audrey Vermette

MM. Dany Germain
Marco Labrecque
David Simard

Les directions de services :

M^{me} Johanne Godbout, directrice du Service du secrétariat général et des communications et
secrétaire générale

MM. Pascal Germain, directeur du Service des ressources financières
Yannick Roy, directeur général

Absences :

Mme Martine Dionne

MM. Éric Bourque
Olivier Duchesne

1 Ouverture de la séance

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée, pour l'ouverture avant les élections à la présidence et à la vice-présidence par monsieur Yannick Roy.

Il est 19 h 02.

1.1 Assermentation des nouveaux membres

Le directeur général présente les nouveaux membres du conseil d'administration, mesdames Marie- Claude Auger (district 2), Carolyne Bergeron (encadrement), Mylène Plante (district Ouest), Audrey Vermette (district 3) et Clémence Rouillard (soutien), ainsi que monsieur Éric Bourque (communautaire). Il s'agit d'un second mandat pour madame Auger et monsieur Bourque.

Tel que prévu à l'article 143.3 au 3^e alinéa de la Loi sur l'instruction publique, les 5 membres présents ont prêté serment de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

En vertu du 2^e alinéa de l'article 4 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, ils ont pris connaissance, signé et déposé leurs déclarations d'engagement et d'intérêts devant le conseil d'administration.

3 documents déposés :

- Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone ;
- Déclaration d'engagement ;
- Déclaration d'intérêt.



CA-7680-23

**1.2 – ÉLECTION À LA
PRÉSIDENTE ET
VICE-PRÉSIDENTE**

1.2 Élection à la présidence et à la vice-présidence (article 155 LIP)

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Mylène Plante,

QUE ce conseil adopte la procédure d'élection suivante pour le point 2. Élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil des d'administration.

QUE ces personnes soient élues à la majorité simple.

QU'UN seul vote soit tenu et que la personne ayant obtenu la 2^e position soit nommée à la vice-présidence.

QUE le vote soit secret.

QUE madame Johanne Godbout agisse à titre de présidente et secrétaire d'élection.

QUE monsieur Pascal Germain et madame Godbout agissent à titre de scrutateurs.

ADOPTÉE

La présidente d'élection, madame Johanne Godbout ouvre la période de mise en candidature pour l'élection de la présidence et de la vice-présidence.

Madame Mylène Plante présente sa candidature pour la présidence.

Aucune autre candidature n'est présentée ou proposée.

Madame Mylène Plante est élue par acclamation à la présidence

La présidente d'élection mentionne qu'il faut pourvoir le poste à la vice-présidence.

Madame Marie-Claude Auger présente sa candidature pour la vice-présidence.

Aucune autre candidature n'est présentée ou proposée.

Madame Marie-Claude Auger est élue par acclamation à la vice-présidence.

CA-7681-23

**2. — ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR**

2 Présentation de l'ordre du jour

1 Ouverture de la séance

1.1. Assermentation des nouveaux membres

1.2. Élection à présidence et à la vice-présidence (article 155 LIP)

2 Présentation de l'ordre du jour

3 Adoption du procès-verbal du 19 juin 2023

4 Intervention de l'assemblée

5 Rapport du directeur général

5.1. Rapports d'activités

5.2. Reddition de comptes

5.3. Présentation publique du Plan d'engagement vers la réussite

5.4. Résolution d'appui au projet de construction du chalet de la Forêt récréative

6 Rapport des services

6.1. Enseignement

6.2. Ressources financières

6.2.1 Dépôt du budget 2023-2024

6.2.2 Adoption de la liste de vente d'immeubles pour non-paiement de taxe scolaire

6.3. Ressources humaines

6.4. Ressources informatiques

6.5. Ressources matérielles

6.6. Secrétariat général

6.6.1 Présentation de la protectrice régionale de l'élève

- 7 Rapport des comités
 - a. Participation des nouveaux membres aux comités
 - 7.1. Gouvernance et éthique
 - 7.2. Ressources humaines
 - 7.3. Transport
 - 7.4. Vérification
- 8 Affaires diverses
- 9 Date de la prochaine rencontre
- 10 Levée de la séance

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Marie-Claude Auger,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

QUE la présidence d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE

6.6.1 Présentation de la protectrice régionale de l'élève

La nouvelle protectrice régionale de l'élève de la région du Massif et des Forêts, maître Esthel Née, présente le nouveau processus de plaintes et ses modalités.

CA-7682-23

3. — ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL DU
19 juin 2023

3 Adoption du procès-verbal du 19 juin 2023

Document déposé :

Procès-verbal du 19 juin 2023

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Dany Germain,

QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4 Intervention de l'assemblée

Aucune intervention de l'assemblée.

5 Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et les redditions de comptes du 12 juin au 4 août 2023.

5.1 Rapport d'activités

Document déposé :

Rapport d'activités

12 juin
Coordination
Rencontre CÉFAR
Présentation PEVR
Comité de parents

13 juin
COP

14 juin
Comité consultatif de gestion

16 juin
Entrevue



19 juin Coordination Rencontres avec des directions Conseil d'administration	Suivi dossier projet insertion professionnelle 5 juillet Comité consultatif de gestion
20 juin Rencontres avec des directions	
21 juin CA - ADGSQ Forum des DG	6 juillet Suivi dossier image de marque Entrevues
27 juin Coordination	7 juillet Entrevues
28 juin Rencontre avec la Ville d'Amos	11 juillet Rencontre avec le directeur des ressources financières Comité RH
29 juin Formation sur la gestion de moyens de pression	
4 juillet Coordination	12 juillet Rencontre PEVR

5.2 Reddition de comptes

Document déposé :

Reddition de comptes

1. Direction générale
 - DG-123-23 Nomination – conseiller en insertion professionnelle, mesure et évaluation
 - DG-124-23 Adoption du plan d'effectifs cadres et directions d'établissement 2023-2024
 - DG-126-23 Démission d'un cadre
 - DG-128-23 Nomination – direction adjointe secteur Barraute-Landrienne
2. Service des ressources humaines
 - DGRH-125-23 Modification du plan d'effectifs du personnel de soutien
 - DGRH-127-23 Modification du plan d'effectifs du personnel professionnel
 - DGRH-129-23 Modification du plan d'effectifs du personnel de soutien – secteur général
 - DGRH-130-23 Adoption du plan d'effectifs du personnel en adaptation scolaire 2023-2024
3. Service des ressources financières
4. Service des ressources matérielles
 - DGRM-122-23 Autorisation d'aller en appels d'offres pour les projets retenus au budget d'investissement 2023-2024
 - DGRM-131-23 Non-octroi de contrat – contrôle d'accès 9 écoles
5. Service de l'enseignement et des services complémentaires
6. Service des ressources informatiques
7. Service du secrétariat général et des communications

5.3 Présentation publique du Plan d'engagement vers la réussite

Document déposé :
Plan d'engagement vers la réussite

Aucune personne n'assiste à la présentation publique du Plan d'engagement vers la réussite et considérant que celle-ci a été réalisée à la dernière séance pour son adoption, le directeur général le résume et note les modifications mineures demandées par le ministère de l'Éducation.

CA-7683-23

5.4 — Résolution
d'appui au projet de
construction du chalet
de la Forêt récréative

5.4 Résolution d'appui au projet de construction du chalet de la Forêt récréative

Document déposé :
Sommaire de décision

CONSIDÉRANT la demande d'appui logée par la Ville d'Amos.

CONSIDÉRANT le partenariat de partage des infrastructures entre cette ville et le Centre de services scolaire Harricana.

CONSIDÉRANT les valeurs du projet.

CONSIDÉRANT le souci du centre de services scolaire de soutenir l'activité physique et les saines habitudes de vie.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Carolane Bouchard,

QUE le Centre de services scolaire Harricana appuie la Ville d'Amos pour la réalisation du projet de construction d'un chalet à la Forêt récréative.

6 Rapport des services

6.1 Enseignement

Aucun sujet traité à ce sujet

6.2 Ressources financières

6.2.1 Dépôt du budget 2023-2024

2 documents déposés :
Sommaire de décision
Budget initial 2023-2024

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire Harricana doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation du Québec son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024.

ATTENDU QUE ce budget est équilibré.

ATTENDU QUE la subvention d'équilibre est de 7 772 550 \$.

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 2 076 894 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 27 242 438 \$;
- Un nombre de 11 343 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;
- Le taux de 0.09730 du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2023-2024.

IL EST RÉSOLU que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette no 7102773287 prévoyant des revenus et des dépenses de 82 348 152 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-7684-23

6.2.1 — ADOPTION DU
BUDGET 2023-2024

CA-7685-23

6.2.2 — ADOPTION DE LA LISTE DE VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXE SCOLAIRE

6.2.2 Adoption de la liste de vente d'immeubles pour non-paiement de taxe scolaire

2 documents déposés :
Liste des dossiers
Sommaire de décision

CONSIDÉRANT QUE l'article 340 de la Loi sur l'instruction publique stipule que les cas où les taxes à percevoir se rapportent à des immeubles situés dans le territoire d'une cité ou d'une ville, les dispositions de la Loi sur les citées et villes concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes et de rachat des immeubles s'appliquent.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 342 de la Loi sur l'instruction publique, le centre de services scolaire peut enchérir et acquérir les immeubles mis en vente à cette occasion par l'entremise d'une personne, sur l'autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pascal Germain ou, à défaut, le coordonnateur du Service des ressources financières, monsieur Francis Pomerleau, à enchérir, pour et au nom de ce centre de services scolaire, sur tout immeuble mis en vente lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes ;

IL EST RÉSOLU,

QUE ce conseil demande à la Ville d'Amos de procéder à la vente à l'enchère publique, des immeubles apparaissant sur la liste datée du 14 août 2023 et dont copie a été déposée à cette réunion.

QUE le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pascal Germain ou, à défaut, le coordonnateur du Service des ressources financières, monsieur Francis Pomerleau, soient et ils sont autorisés à enchérir et à acquérir, pour et au nom de ce centre de services scolaire, tout immeuble mis en vente à cette occasion, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ressources humaines

Aucun sujet n'a été traité.

6.4 Ressources informatiques

Aucun sujet n'a été traité.

6.5 Ressources matérielles

Aucun sujet n'a été traité à ce sujet.

6.6 Secrétariat général

6.6.1 Présentation de la protectrice régionale de l'élève

Le sujet a été traité en début de séance.

7 Rapport des comités

a. Participation des nouveaux membres aux comités

Document déposé :
Mandats et composition des comités

La directrice du Service du secrétariat général et des communications indique les mandats des comités. Les membres s'impliquent aux comités de leur choix. Pour compléter les postes vacants, aucun vote n'est nécessaire pour la composition des comités, les postes sont pourvus par acclamation pour la durée de leur mandat.

Comité	Membres du CA délégués
Consultatif du transport	Audrey Vermette David Simard
Gouvernance et éthique	Marie-Claude Auger

	Carolyne Bergeron Olivier Duchesne
Ressources humaines	Laurence Boutin Martine Dionne Dany Germain Marco Labrecque
Vérification	Carolane Bouchard Éric Bourque Clémence Rouillard

7.1 Gouvernance et éthique

Aucun point traité.

7.2 Ressources humaines

Aucun point traité.

7.3 Transports

Aucun point traité.

7.4 Vérification

Aucun point traité.

8 Affaires diverses

Aucun point traité.

9 Dates de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre est prévue le 23 octobre 2023.

CA-7686-23

10. — ADOPTION
LEVÉE DE LA SÉANCE

10 Levée de la séance

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Dany Germain
QUE la séance soit levée. Il est 20 h 36.

ADOPTÉE


Mylène Plante, présidente


Johanne Godbout, secrétaire générale

